

LES TEMPLIERS

*Exposition permanente
Église Sainte-Foy-de-Jérusalem*

Octobre 2011



Père Richard Bouchet, curé de la Paroisse

Équipe « Églises et Histoire » :

Michel Lalaurie, coordinateur de l'Équipe et recherches bibliographiques

Xavier Voisin, coordinateur technique

André Bérhault, crédit photographique

Sylvie Hecquefeuille, recherches bibliographiques, rédaction et mise en page des textes

Contacts :

Paroisse Sainte-Marie en Agenais

Presbytère de Mérens – 47480 Pont-du-Casse

Accueil : mercredi et samedi de 10 h à 12 h

Téléphone : 05.53.67.93.32

E-mail : paroisse.saintemarieenagenais@orange.fr

LES TEMPLIERS

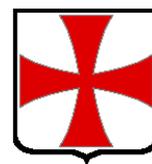
Ordres militaires et religieux

Les Ordres Militaires et Religieux entre le XI^{ème} et le XV^{ème} siècle

L'Ordre des Chevaliers du Temple

Territorialement, l'Ordre du Temple était divisé en plusieurs provinces dont le nombre a fluctué au cours du temps. De manière générale, il comptait 21 provinces regroupées ainsi :

- France, Poitou, Auvergne, Provence, Bourgogne
- Portugal, Castille, Aragon, Valence
- Sicile et les Pouilles, Rome, Toscane et Lombardie
- Angleterre, Allemagne, Hongrie, Pologne et Tchéquie
- Jérusalem, Tripoli, Antioche, Chypre, Petite Arménie



Hugues de Payns, de la Maison des comtes de Champagne, fait chevalier en 1085, semble avoir participé à la première croisade (1096-1099) destinée à christianiser des peuples païens.

Il part en Terre Sainte en 1114, appuyé par la cour et accompagné d'autres chevaliers, et se met au service des chanoines du Saint-Sépulcre afin de protéger les pèlerins partant pour Jérusalem.

Lui et neuf de ses compagnons fondent en 1118 l'Ordre des Pauvres Chevaliers du Christ. C'est en 1119, après avoir prononcé leurs vœux monastiques devant le Patriarche de Jérusalem, que cet Ordre prend le nom de Chevaliers du Temple de Jérusalem ou plus simplement Chevaliers du Temple.

Hugues de Payns en sera le premier maître.

Le nom de « Templiers » leur fut donné du fait que le roi Baudouin II de Jérusalem avait mis à leur disposition une partie du palais bâti sur l'ancien Temple de Salomon.

La sécurité des pèlerins est assurée jusqu'en 1127, date à laquelle où Hugues de Payns et ses hommes repartent en France pour agrandir l'Ordre et demander l'aide de Bernard de Fontaine, abbé de Clairvaux, qui fait reconnaître la milice de cet Ordre au Concile de Troyes de 1128. Il a grandement influencé la rédaction de leurs statuts.

En 1129 Hugues de Payns repart alors en Terre Sainte.

En 1130, Bernard de Clairvaux adresse une lettre aux chevaliers du Temple, expliquant que pour un chrétien il est plus difficile de donner la mort que de la recevoir. Il fustige le "chevalier du siècle" qui engage des guerres. Il rappelle que le Templier est un « combattant discipliné sans orgueil et sans haine ».

Avec la notion de « guerre sainte », l'Église permet aux religieux de porter les armes et de faire couler le sang de non chrétiens pour une guerre « juste ».

L'Ordre du Temple fut donc le premier Ordre de Chevalerie à unir les aspects militaires et religieux.

En 1129 et 1140, les règles de l'Ordre sont établies dans le détail. Les chevaliers se doivent alors de porter une tenue spécifique, composée d'une robe blanche à croix vermeille sur le cœur ou sur l'épaule.

Plus tard, le Temple de Salomon est consigné dans des « retraits » (casernes); l'Ordre des Templiers s'étend grâce aux multiples donations et une gestion rigoureuse des terres.

Les Templiers s'installent alors dans des « maisons », appelées « Préceptories » jusqu'au XIII^{ème} siècle puis « Commanderies ». Dès 1150, vingt-neuf « maisons » sont recensées en Provence, et à la fin du XIII^{ème} siècle on compte déjà 9000 commanderies en Occident dont 3000 en France.

Ils y vivent de façon monastique. En effet, en dehors de leur mission de protection, ils ne sont plus soldats et répondent aux vœux de pauvreté, de chasteté et de prière.

C'est seulement en 1147 que le pape octroie la croix pattée rouge aux Templiers. Auparavant, les chevaliers étaient seulement vêtus d'un manteau blanc et les sergents d'un manteau brun. Cette croix est cousue sur l'épaule gauche de leur vêtement.

Pendant près de deux siècles, les Templiers vont accroître leur aura pour revenir en Occident en 1291 après la chute de Saint-Jean d'Acre.

Leur mission de protection des pèlerins avait bien évolué et de nombreuses dérives eurent lieu. Leur lutte continue contre les Chevaliers de l'Hôpital provoque souvent des tensions dans les camps des croisés et ne facilite pas la cohésion des Francs en Terre Sainte. Leur retour ne pouvait pas plaire à tout le monde, d'autant plus que l'Ordre du Temple ne faisait que s'enrichir au fil du temps : donations, achats, intérêts des prêts accordés,... tout semblait donner à l'Ordre une puissance lui permettant de bouleverser l'organisation féodale...

L'Ordre du Temple et sa Règle :

La règle primitive (articles 1 à 76)
Les statuts hiérarchiques (articles 77 à 197)
L'élection du maître de l'Ordre (articles 198 à 223)
Les pénalités (articles 224 à 278)
La vie conventuelle des frères (articles 279 à 385)
Les chapitres (articles 386 à 415)
Les pénitences (articles 416 à 542)
Détails des pénalités (articles 543 à 656)
Réception dans l'Ordre (articles 657 à 686)

L'Ordre du Temple et ses Maîtres

Hugues de Payns, fondateur et maître de 1118 à 1136
Robert de Craon, maître de 1136 à 1149
Evrard des Barres, maître de 1149 à 1151
Bernard de Tremelay, maître de 1151 à 1153
André de Montbard, maître de 1154 à 1156
Bertrand de Blanchefort, maître de 1156 à 1169
Philippe de Milly, maître de 1169 à 1171
Eudes de Saint-Amand, maître de 1171 à 1180
Arnaud de Toroge, maître de 1180 à 1184
Gérard de Ridefort, maître de 1184 à 1189
Robert de Sablé, maître de 1191 à 1193
Gilbert Horal, maître de 1193 à 1200
Philippe de Plessis, maître de 1201 à 1209
Guillaume de Chartres, maître de 1210 à 1218
Pierre de Montaigu, maître de 1218 à 1232
Armand de Périgord, maître de 1232 à 1247
Guillaume de Sonnac, maître de 1247 à 1250
Renaud de Vichiers, maître de 1250 à 1252
Thomas Béraud, maître de 1252 à 1273
Guillaume de Beaujeu, maître de 1273 à 1291
Thibaud Gaudin, maître de 1291 à 1292
Jacques de Molay, maître de 1292 à 1312



Le Sceau de l'Ordre représentait DEUX Chevaliers sur UN même cheval soit Trois Êtres vivants, deux analogues et un différent.

La devise du Temple

Elle apparaît sur l'étendard (ou gafanon), avec la croix rouge :

"NON NOBIS DOMINE, NON NOBIS, SED NOMINI TUO DA GLORIAM"
"Pas pour Nous Seigneur, pas pour Nous mais pour la gloire de Ton Nom"

D'autres Ordres avaient déjà existé après la première croisade, comme l'Ordre de l'Hôpital ou l'Ordre de Saint-Lazare. Ces Ordres existaient comme Ordres exclusivement religieux jusqu'à leur militarisation, vers 1149 pour l'Ordre de l'Hôpital et à une date indéterminée pour l'Ordre de Saint-Lazare, récupérant dans ses rangs des chevaliers lépreux.

L'Ordre des Chevaliers de l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem (les Chevaliers de l'Hôpital)



Dans un but essentiellement évangélique, l'Ordre de l'Hôpital a été créé par Gérard avec quelques marchands d'Amalfi, dans le milieu du XI^{ème} siècle.

L'Ordre de l'Hôpital dût chaque fois reculer devant l'avancée des troupes musulmanes et ensuite ottomanes, pour finir par se réfugier à Malte, où ils sont toujours présents, mais uniquement comme ordre caritatif.

Le premier grand maître et successeur de frère Gérard, Raymond du Puy, élu en 1120, organise l'Ordre et instaure une règle, inspirée de celle de Saint-Augustin (1135).

Les hospitaliers dérivent vite vers un ordre militaire à l'instar des Templiers, avec lesquels ils se disputent souvent l'issue des batailles et les conquêtes...

L'Hôpital construit des châteaux en Terre Sainte : Margat, le Krak des Chevaliers,...

Après la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291, l'Hôpital se replie sur Chypre, puis sur Rhodes. Appelés Chevaliers de Rhodes depuis 1309, puis Chevaliers de Malte depuis 1530, après avoir été chassés de la Méditerranée orientale, ils ont été les héritiers des biens Templiers (bulle papale du 2 mai 1312), sauf ceux sur lesquels Philippe le Bel avait mis la main...

L'Hôpital va connaître une crise dans le milieu du XIV^{ème} siècle, principalement due au système économique qui régit les commanderies et à une crise religieuse. Il est alors menacé de se voir retirer les biens du Temple par le pape Innocent VI.

La fin du Moyen-Âge transformera l'Hôpital comme une principauté chrétienne défendant l'île de Rhodes, bien que l'aristocratie lui confère un prestige important.

Les Chevaliers de Malte, solidement implantés à Malte y ont constitué leur État jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, et continuent d'exister aujourd'hui, après être revenus à leur première vocation hospitalière.

L'Ordre Militaire et Hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem



Avant les Croisades, il existait à Jérusalem, en dehors des murailles de la ville sainte, un hôpital pour les lépreux, placé sous l'invocation de Saint-Lazare. Dépendant de la juridiction des Patriarches grecs de Jérusalem, il était desservi par des moines. L'Ordre de Saint-Lazare est issu de cet hôpital.

A la différence des autres ordres militaires et religieux qui s'établirent en Terre-Sainte et qui dépendaient de l'Église Latine, l'Ordre de Saint-Lazare était sous la juridiction de l'Église d'Orient. Tout comme eux, ils portaient une croix sur leur manteau, mais de couleur verte, caractérisant ainsi cet Ordre « caritatif ».

Après la prise de Jérusalem par les croisés, en 1099, les chevaliers devenus lépreux vinrent se faire soigner à l'Hôpital Saint-Lazare, certains restèrent au sein de la communauté monastique et prononcèrent leurs vœux tout en conservant leur engagement chevaleresque.

Les hospitaliers de Saint-Lazare soignaient les lépreux et devaient accueillir parmi eux les chevaliers des autres Ordres atteints de cette maladie. C'est ainsi que les Templiers prévoyaient dans leur règle l'accueil, dans l'Ordre de Saint Lazare, de leurs frères devenus lépreux.

Au XII^{ème} siècle les chevaliers hospitaliers adoptèrent la règle de Saint-Augustin. Ainsi apparut l'identité définitive de l'Ordre de Saint-Lazare. Il fut confirmé comme Ordre religieux, militaire et hospitalier par une bulle du Pape Alexandre IV donnée le 22 mars 1255 (11 des calendes d'avril 1255 du calendrier romain).

Après la prise de Jérusalem par Saladin en 1157, l'action militaire des Chevaliers Hospitaliers de Saint-Lazare se développe. Ils participent à la prise de Saint-Jean d'Acre en 1191. On les retrouve ensuite aux côtés de l'Empereur Frédéric II de Hohenstaufen, Roi de Jérusalem, dans sa croisade de 1227.

Puis, aux côtés du Roi de France, les chevaliers de Saint-Lazare participent au combat de Damiette et à la bataille de la Mansourah en 1249. Lors du siège de Saint-Jean d'Acre en 1291, ils sont avec les chevaliers des autres ordres, les défenseurs héroïques de la dernière citadelle des Chrétiens en Orient.

Les commanderies de l'Ordre existent alors dans de nombreux pays : France, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Hongrie, Espagne, Italie, Suisse, Flandres,... En 1154, le Roi de France, Louis VII, donne à l'Ordre de Saint-Lazare le château royal de Boigny près d'Orléans. Après la perte de ses possessions en Terre Sainte l'Ordre regagne ses commanderies européennes et le Grand Maître, Frère Thomas de Sainville, s'installe à Boigny qui accueillera ainsi le siège du Magistère de l'Ordre jusqu'à la Révolution Française.

Au cours des XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, les chevaliers développent leur activité hospitalière et leur fonction militaire s'affirment. Ils sont notamment aux côtés du Roi de France pendant la Guerre de Cent Ans ; certains d'entre eux sont compagnons de Jeanne d'Arc au siège d'Orléans.

En France, grâce à la protection héréditaire des Rois de France, l'Ordre de Saint Lazare échappe à toute absorption et spoliation.

Actuellement l'Ordre de Saint-Lazare est déployé dans 24 pays de tous les continents. Son action hospitalière, qui se caractérise par des liens constants entre celui qui aide et celui qui est aidé, conserve sa vocation initiale orientée vers le soin des lépreux mais se développe également autour d'actions hospitalières en Europe centrale et dans l'accompagnement des jeunes défavorisés des grandes villes. Il continue d'arbore la croix verte, son emblème depuis un millénaire, et qui est devenue celui des pharmaciens.

L'Ordre des Chevaliers Teutoniques



Les Chevaliers Teutoniques (Deutsche Ritter) forment le troisième grand ordre de chevalerie religieuse et militaire issu des croisades. Fondé en 1128 à Jérusalem, cet ordre était initialement un ordre hospitalier voué au soulagement des Croisés malades ou blessés. Les premiers membres portaient le titre de Frères de Ste-Marie. Réorganisé en ordre militaire en 1190, au siège de Saint-Jean-d'Acre, par l'empereur Frédéric de Souabe, l'ordre eut dès lors son siège à Saint-Jean-d'Acre. Les nouveaux chevaliers étaient soumis, pour les devoirs de charité, à la règle des Hospitaliers, et, pour la discipline militaire, à celle des Templiers.

A la fin des Croisades, l'ordre vint s'établir en Europe où il acquit de vastes possessions en Allemagne, en Italie, en Hongrie, en Transylvanie, et fut mis au rang des puissances européennes. Son histoire se confond dès lors avec celle de la Prusse et des pays riverains du Sud-Est de la Baltique. A partir du début du XV^{ème} siècle son pouvoir commença à se déliter.

Il a cessé d'exister de fait avec l'empire d'Allemagne au commencement du XIX^{ème} siècle : Napoléon l'a définitivement supprimé par un décret du 24 avril 1809 ; le roi de Prusse tenta de le relever en 1852 sous le titre d'Ordre évangélique de St-Jean ; l'Autriche a également institué en 1840 un ordre teutonique.

Il ne s'agira plus dès lors que de titres honorifiques.

Sources :

Chevaliers du Christ - Les Ordres religieux-militaires au Moyen-Age", Alain Demurger; Editions Seuil 2002

Site internet : www.templiers.org

Les Grands Dignitaires et Hiérarchie de l'Ordre du Temple

Le Maître (Premier dignitaire)

Représentant de l'Ordre, l'autorité du Maître était limitée par le pouvoir constitutionnel du « Couvent », expression qui englobait l'ensemble des dignitaires et le corps des chevaliers du Temple, et ne faisait que valider ou non les décisions prises par le chapitre général.

Le « Couvent » était composé de quelques trois cents chevaliers, des Sergents qui se battaient à cheval ou à pieds, d'écuyers et des Turcoples (troupes indigènes habitants de la Terre Sainte), avec tous les chevaux ou mulets qui servaient de destriers, de coursiers ou de bêtes de somme. Au cours de l'élection d'un nouveau Maître, le Commandeur rendait public le nom du nouveau Maître, qui devait être l'un des chevaliers.

Chaque frère du Temple avait son compagnon de rang, selon la parole de l'évangile, « vous irez deux par deux pour vous garder du mal ».

Le Maître en avait deux, qui faisaient parti de son conseil restreint, et qu'il était tenu de consulter. Selon les statuts, le Maître ne possédait pas les clés du Trésor, et n'avait pas le droit de faire de trêves ni d'ouvrir les hostilités sans l'accord du Couvent. On fait une distinction entre le Couvent et le Chapitre (évidemment plus restreint), que le Maître devait consulter avant de nommer les principaux dignitaires ou grands baillis du Temple; il ne devait pas, non plus, faire un nouveau frère en lui donnant le manteau sans le concours d'un Chapitre.

A part ces restrictions, le pouvoir du Maître n'était limité que par la Règle et les Statuts, que les Templiers respectaient religieusement. Mais son influence personnelle pouvait être prépondérante dans la majorité des situations, et pas toujours à l'avantage de son Ordre.

Sénéchal (Deuxième dignitaire)

Ses fonctions doublaient pratiquement celles du Maître et consistaient donc à le remplacer lorsque celui-ci s'absentait. Il scellait les lettres avec le même sceau que le Maître. Cette fonction n'existait plus à la fin du XIIIème siècle.

Maréchal du Couvent (Troisième dignitaire)

Il était le chef militaire de l'Ordre du Temple en Orient, et son autorité n'avait pas de limites territoriales. Même le Maître devait respecter ses décisions lors des campagnes.

Lors des combats, il portait l'étendard noir et blanc du Temple (le gonfanon), et menait la charge entouré d'une garde de six à dix chevaliers, puisqu'il était défendu à celui qui portait le gonfanon sur sa lance, de l'abaisser pour charger l'ennemi.

Le Maréchal nommait le Sous-Maréchal et le Gonfanonier (voir plus bas). Cependant, en cas de différence entre le Maître et le Maréchal, la décision restait au Maître.

Commandeur du Royaume ou de la Terre de Jérusalem

Le Commandeur du Royaume de Jérusalem était le Trésorier de l'Ordre, ce qui impliquait non seulement le contrôle des finances, mais encore la garde d'objets de valeur, recueillis comme butin de guerre, et des fournitures, mais aussi la gestion de toutes les fermes (caseaux) et commanderies de la Palestine appartenant au Temple. Les vaisseaux rattachés à la « Voûte d'Acre » (voir plus bas) étaient aussi sous ses ordres.

Commandeur de la Cité de Jérusalem

Sa charge consistait à soigner les malades et les blessés de l'Ordre, et à garder la Vraie Croix.

Commandeurs de provinces

Les Commandeurs de provinces ont tout pouvoir sur les provinces placées sous leur commandement et ont pour mission de les gérer au mieux pour servir l'Ordre.

Frère Drapier

Le Drapier était le «compagnon» du Commandeur de Jérusalem. Il s'occupait de l'habillement des Templiers de l'Ordre (mais aussi des draps, de la literie, et autres pièces de toile), veillait à leur tenue et à ce que leurs cheveux et leurs barbes soient « soignés honnêtement », et leur remettait lettres ou cadeaux qui leur étaient destinés. Selon les Statuts, c'est lui qui avait le plus d'autorité sur les autres frères, après le Maître et le Maréchal. A la fin du XIIIème siècle, un seul frère-sergent avait les fonctions de Drapier et de Sous-Maréchal.

Frères Chevaliers Commandeurs des Maisons

Ils sont chargés d'un lieu ou d'un fief particulier géré sous les ordres du Commandeur de Province.

Commandeur des Chevaliers

Le Commandeur des Chevaliers est un lieutenant du Maréchal du Couvent, et lorsqu'il est placé directement sous les ordres du Commandeur de la Cité de Jérusalem, il a pour mission la prise en charge des laïcs souhaitant rejoindre l'Ordre du Temple.

Sergent

Les commandeurs de maisons pouvaient être chevaliers mais étaient en majorité sergents. Les sergents et les frères de métiers étaient nombreux et jouaient un rôle important. Pour cette raison, un certain nombre d'officiers du Couvent étaient engagé dans leur rang : le *Turcoplier* qui commandait les troupes indigènes (turcoples), habitants de la Terre Sainte ayant choisi de rejoindre les chevaliers (ils servaient d'éclaireurs et de cavalerie légère), et les sergents lorsqu'ils étaient sous les armes ; le *Sous-Maréchal*, qui dirigeait les frères de métiers de la maréchaussée, et le *Gonfanonier* qui commandait aux écuyers et gardait une bannière de réserve (le gonfanon) roulée autour de sa lance, au cas où la bannière principale serait perdue.

Commandeur de la Voûte d'Acre

Il est le trésorier responsable des biens de l'Ordre lors de leur déchargement dans le port d'Acre.

Commandeur d'Occident

Les grands baillis nommés en Occident recevaient le titre de Maître ou de « commandeur » selon l'importance de leurs territoires : « *Le Maître en Provence et ès parties d'Espagne* », « *Le Maître en France* », « *Le Commandeur de Normandie* », etc...

A partir de 1260, ce titre disparaît et l'on nomme des « Visiteurs » des maisons du Temple en Occident. Le Temple nommait aussi des Procureurs en cour de Rome ; les frères lettrés étaient poussés à l'étude du droit et il était d'usage qu'un ou deux templiers soient nommés camériers du pape.

Sources :

R. CURZON : La Règle du Temple, Soc, de l'Histoire de France, 1886.

TRUDON DES ORMES : Liste des liaisons et de quelques dignitaires du Temple... Revue de l'Orient Latin, 1898.

LEONARD : Cartulaire Manuscrit du Temple 1930.

Source du Giet bulletin N° 8 : de Marion Melleville.

Les Croix templières

Introduite en 1147, la croix de gueules ou «croix de vermeille» selon une expression médiévale, devint vite le signe exclusif du Temple, à tel point que les chroniqueurs la qualifient toujours de «croix du Temple», «croix des Templiers» ou encore «croix de la milice du Temple» (Jacques de Vitry), sans toujours préciser sa couleur, ce qui laisse supposer que ses formes et couleurs étaient connues de tous. Reste à savoir la forme exacte de cette croix.

Les auteurs «ès Templiers» en discutent encore. Les uns tiennent pour une croix pattée, alésée ou non - et si oui, était-elle pattée à angle droit ou en arrondi plus ou moins prononcé ? -, les autres soutiennent que cette croix était droite ou croix grecque, à quatre branches égales, d'autres encore supposent une croix pattée à huit pointes ou croix aux huit béatitudes, à l'instar de celle de l'Ordre des Hospitaliers.

En fait, si l'on se reporte aux sources (fresques, objets biers, sceaux, bornes, sculptures, etc.), on ne peut que constater l'existence d'une infinité de formes cruciales, parmi lesquelles il est possible de déterminer deux catégories de croix : celle du manteau et des vêtements, qui était relativement homogène, et celle utilisée sur les objets, sceaux, calvaires, etc...

La croix du manteau semble avoir été de deux formes :

- la croix grecque, selon Guillaume de Tyr qui précise que le maître «*porte ung crux de vermeille droite sur le sein*», que certains disent, sans preuve, avoir été porté exclusivement par les hauts dignitaires et (ou) initiés du «Temple secret».
- le second type était patté, au pattement plus ou moins accentué et aux extrémités coupées nettes.

En revanche, il semblerait que le manteau du maître n'a jamais porté la croix patriarcale, ni la croix solaire, non plus que les croix fichées ou fleuronées.

Signalons également que la croix latine ne se rencontre jamais.

La croix d'«objets», au sens large du terme, est en revanche de plusieurs types.

Croix des sceaux : les croix les plus fréquentes sont pattées de types minces ou épais - qui n'avaient d'ailleurs aucune signification particulière -, aux angles pattés et liés en abîme, potencée, fine aux bouts pattés aigus, patriarcale (cette forme de croix semblant, d'ailleurs, avoir été réservée aux chapelains de l'Ordre), plusieurs exemples de croix pattée au pied fiché (maître du Poitou, Foulques de Saint-Michel, frère Amblard, etc.), ce type de croix ayant été spécifique à cette province, ou ancrée (commanderie de Saint-Gilbert).

Beaucoup de ces formes cruciales signalait une fonction précise exercée par la personne qui faisait usage du sceau portant cette croix (maîtres de province, prieurs et chapelain, etc...).

Croix sur les objets : c'est la croix pattée qui domine, alors que les quelques fresques qui subsistent montrent soit la croix pattée aux bouts arrondis, soit la croix mince aux extrémités pattées.

Croix gravées ou sculptées en pierre : érigées par les Templiers (croix de ville, de commanderie, de carrefours, ou de domaine utilisée alors comme borne de propriété, etc.) ils privilégient la croix plus ou moins pattée aux bouts souvent arrondis et parfois enfermée dans un cercle ou dont les branches excèdent un cercle plein.

Ce type de croix fut vite qualifié par des auteurs de «croix solaire» ou «roue solaire», ou encore de «croix celtique». A quelques exceptions près (croix de manteau et croix de fonction), il est certain que la forme de croix était laissée à la discrétion des dignitaires et commandeurs.

Au-delà de sa forme, il semble que l'important ait été la forme cruciale elle-même et le symbole qu'elle représentait. Symbole universel et pré-chrétien, la croix est un symbole totalisant et intégrateur, mesurant l'espace et le temps, et synthétisant tous les éléments du monde sensible.

Le point central, significativement «l'abîme», où se rencontrent les branches se situant hors du temps, le «point de paix», le centre immobile et harmonique, est le naos dont l'accès n'est possible que par la Sagesse et la Connaissance. Il est la reconstitution de l'androgynat primordial dont le thème a fait partie de la doctrine du Temple.

À la fois réceptrice et émettrice, la croix, agissant sur l'essence de l'existence, unit en son point central tous les antagonismes et les complémentaires, non pour les annuler ou les détruire, mais pour les harmoniser afin de leur donner force et puissance qui agira sur l'«homme nouveau et universel» qu'était le Templier, dont l'archétype était le maître, «cœur» et réceptacle des pouvoirs, puissances et connaissance de l'Ordre.

Les différentes formes de croix

Croix droite ou grecque



Croix fleuronnées liée et évidée en abîme



Croix pattée huit pointes arrondies



Croix pattée huit pointes rentrées



Croix aux bouts pattée liée en abîme



Croix pattée au pied fiché



Croix pattée



Croix aux bouts pattés



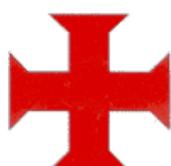
Croix aux bouts pattés



Croix pattée cerclée



Croix grecque aux bouts aigus



Croix tréflée



Source :

MARILLIER, Bernard : « Armorial des Maîtres de l'Ordre du Temple », Editions Pardès 2000 (Extrait de l'Essai sur la Symbolique Templière)

Équipe « Églises et Histoire » - Paroisse Sainte-Marie en Agenais – Octobre 2011

L'Habit des frères

Les robes des Frères devaient être d'une couleur unie : blanches, noires ou couleur de bure [gris et roux], ni trop longues ni trop courtes, sans artifice. Aucun frère ne pouvait avoir de fourrure, sauf d'agneau ou de mouton, ni de pelisse à sa robe, ni autre chose qui appartienne à l'usage du corps, ni même une couverture. Il ne pouvait donc se vêtir ou se dévêtir, se chausser ou se déchausser, comme un bon lui semblait.

Mais à cause de la grande chaleur en pays d'Orient, par miséricorde et non par devoir, chaque frère recevait une chemise de toile s'il le souhaitait.

L'Habit de Templier

Les chevaliers étaient vêtus d'un manteau blanc, en hiver comme en été, et étaient les seuls à le porter. Il leur fut remis lors du concile de Troyes en 1128.

Ce n'est qu'en 1147 que le pape Innocent III octroie la croix pattée rouge aux Templiers de façon permanente, cousue sur l'épaule gauche de leur vêtement, du côté du cœur.

Le blanc signifiait « blancheur et entière chasteté ». La couleur rouge rappelait le sang du Christ indiquant ainsi l'appartenance de l'Ordre du Temple à la chrétienté. La croix exprimait le vœu de croisade à laquelle les Templiers s'engageaient à participer à tout moment.

Traditionnellement, le manteau ou la cape est le signe de la royauté à la fois spirituelle et matérielle.

Les manteaux templiers sont de trois couleurs particulières en fonction de la place et de la dignité que son porteur occupe dans la hiérarchie du Temple (spirituelle, guerrière ou productive) :

le manteau blanc pour les frères-chevaliers,



le manteau noir ou brun pour les écuyers, les frères-sergents et les non-combattants



le manteau noir ou brun sans croix pour les travailleurs roturiers non-combattants (sorte de tiers-ordre, mais qui assument l'intégralité des tâches de la troisième fonction).



Cas des frères mariés

Si des frères qui sont mariés demandaient la fraternité et le bénéfice des prières, ils devaient alors mener une honorable vie et s'efforcer de faire du bien aux frères, mais ils ne devaient jamais porter ni les robes blanches, ni les manteaux blancs. Ils ne pouvaient pas non plus habiter avec les frères qui avaient promis la chasteté à Dieu.

Source :

MARILLIER, Bernard : « *Armorial des Maîtres de l'Ordre du Temple* », Editions Pardès 2000 (Extrait de l'Essai sur la Symbolique Templière)

Le Procès des Templiers

En 1291, après la chute de Saint-Jean d'Acre, dernière place forte d'Orient, les Templiers retournent tous dans leurs commanderies en Occident. Mais l'image de l'Ordre et de ses combattants fut ternie du fait de certains grands maîtres, trop ambitieux, qui s'étaient enrichis en oubliant le but initial de l'Ordre, ainsi qu'en raison de leur lutte contre les chevaliers Hospitaliers.

Le roi de France, Philippe le Bel, envieux vis-à-vis des Templiers du fait de leurs richesses et de leur puissance, tente de contrôler l'Ordre en voulant en devenir le grand maître tout en restant roi de France. N'y parvenant pas, il organise alors l'arrestation de tous les Templiers du royaume le vendredi 13 octobre 1307, sur des « présomptions et soupçons violents » d'apostasie⁽¹⁾, outrage à la personne du Christ, rites obscènes, sodomie et idolâtrie.

Un procès inique⁽²⁾ suivra cette arrestation bien orchestrée. A Paris, cent-trente huit Templiers torturés par la police du roi et interrogés par l'Inquisition, reconnaissent avoir été hérétiques. L'année suivante soixante-douze autres Templiers comparaissent devant le pape Clément V à Poitiers et confirment les aveux précédents. En août 1309, interrogés à Paris par une commission ecclésiastique, Jacques de Molay, maître du Temple et le commandeur de Payns, nient les accusations et dénoncent la torture et plusieurs Templiers se rétractent alors. Mais en 1310, le nouvel archevêque de Sens, familier du roi, fait brûler 54 Templiers revenus sur leurs aveux.

Pendant ces sept années, les Templiers en liberté chercheront à se justifier auprès du pape, le seul à qui ils devaient théoriquement des comptes. Mais menacé par le roi de France, le pape abolit l'Ordre du 22 mars 1312, puis par une seconde bulle il en confie les biens aux Hospitaliers en mars 1314.

Le vingt-deuxième et dernier grand maître du Temple Jacques de Molay, revenu sur ses aveux, est alors livré à la justice. Il est conduit au bûcher dressé dans l'île de la cité de Paris le 18 mars 1314, et profère avant sa mort sa célèbre malédiction à l'encontre du pape et du roi de France :

« Je vous ajourne tous les deux, Pape et roi de France, à comparaître bientôt devant le tribunal céleste. Toi Clément dans les quarante jours ! Toi, Philippe avant la fin de l'année ! ».

Quarante-deux jours plus tard, le 20 avril, Bertrand de Goth dit Clément V succombe à une subite maladie dans son château de Roquemaure, tandis que Philippe le Bel meurt à Fontainebleau le 29 novembre des suites de graves blessures contractées semble-t-il lors d'une partie de chasse...

Cette terrible malédiction a-t-elle vraiment été lancée ? Nul ne peut le prouver mais la mort du pape et celle du roi de France la même année ont bouleversé les esprits et la légende et le mythe se sont emparés de l'histoire des Templiers...

(1) *Apostasie* : abandon public d'une religion, d'une doctrine, d'un parti.

(2) *Inique* : d'une injustice grave

Sources :

Les Templiers – Arrêts sur images- Société MSM S.A.S, 2000 - 2003

Site internet : www.templiers.org

La terrible confession d'un Templier qui va mourir

Selon une information quasi contemporaine de l'arrestation des Templiers, la rumeur est née en Gascogne ou en Agenais...

Toute l'affaire avait débuté quelques années plus tôt, à Agen, dans une prison royale. Cette année-là, en 1304, un ancien Templier, condamné à mort et privé, selon l'usage du temps, du secours d'un prêtre, se confesse à un compagnon de cellule.

Lors de leur réception, explique-t-il, les frères du Temple renient Jésus, crachent sur la croix et se donnent les uns aux autres de scandaleux baisers. Ils invoquent aussi le Diable et adorent une idole à tête barbue.

Quelque temps plus tard, Esquieu de Floyran -c'est le nom de ce « confesseur » improvisé- est libéré.

Très vite, il se rend à la cour du roi d'Aragon et obtient une audience. Jaime II l'écoute attentivement mais ne croit pas son histoire. En désespoir de cause, il se rend à Paris où Nogaret, le secrétaire de Philippe le Bel, lui permet de rencontrer son maître.

Le roi de France, horrifié, dit-on, par le récit de cette confession, entreprend de saisir le pape. L'engrenage est enclenché...et bientôt il broiera le Temple.

Source :

Jacques Clémens, « La rumeur agenaise de l'enfermement templier au début du XIV^{ème} siècle », *Revue de l'Agenais*, N° 127, Agen 1996

LES TEMPLIERS

et la Commanderie de

Sainte-Foy-de-Jérusalem

La commanderie de Sainte-Foy-de-Jérusalem, située entre Pont-du-Casse et Saint-Arnaud, où s'élevait un château-fort, à quelques kilomètres d'Agen, était une annexe de la commanderie de Sauvagnas.

Les bâtiments ont complètement disparu mais il reste encore un charmant petit sanctuaire du XI^{ème} siècle qui a été remis en état au XX^{ème} avec beaucoup de goût. Construit sur un plan extrêmement simple, il se réduit à une nef terminée par une abside moins large, sans travée de chœur, rappelant certains édifices de l'époque carolingienne. L'ornementation se borne à quelques modillons à têtes grossières et ornements géométriques entourant le sanctuaire.

Les actes les plus anciens concernant la commanderie de Sainte-Foy-de-Jérusalem datent de 1313. Or, le transfert des biens des Templiers aux Hospitaliers ne s'est effectué qu'en 1318 et il paraît donc certain qu'elle avait toujours appartenu à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Plusieurs religieux et bon nombre de laïcs y vivaient. Cette commanderie avait de nombreuses possessions qui s'étendaient sur plusieurs paroisses : Sainte-Foy, Artigues, Cambes, Sainte-Gemme.

Le château-fort eut un rôle important pendant les guerres contre les Anglais qui s'y réfugièrent en 1317 et y installèrent une garnison. Peu éloigné de celui de Bajamont, passé dans le camp anglais, ils formaient une protection aux approches de la ville d'Agen. Mais en 1327, les Anglais ne conservèrent avec peine que quelques commanderies, dont celle de Sainte-Foy-de-Jérusalem et le précepteur de Sauvagnas obtint du lieutenant du roi de France en Gascogne de reprendre la place des mains des ennemis. Le commandeur de Sauvagnas, autorisa alors les chevaliers de Saint-Jean à reprendre possession de Sainte-Foy, à la fortifier et à la peupler de nouveau, à condition de rester désormais sous l'autorité du roi de France.

C'est en 1347 que le sénéchal d'Agen s'empara du château de Sainte-Foy et c'est vers cette date que la maison des Hospitaliers fut détruite.

Comme les grandes commanderies, celle de Sainte-Foy-de-Jérusalem était prospère. En 1529, on y dénombrait au moins 54 familles de tenanciers sur son territoire, dont 19 à Sainte-Foy, 21 à Saint-Arnaud, 7 à Artigues et 7 à Serres.

Chaque ferme (borde) comprenait, outre les prés, les bois, les terres labourables et les vignes où l'on y plantait des arbres fruitiers (poiriers, pommiers), des jardins où l'on cultivait des légumes (fèves, oignons, ail, choux, poireaux) et des plantes textiles comme le chanvre. Les habitants étaient avant tout des agriculteurs qui produisaient blé, froment, seigle, avoine et aussi le méteil qui entrait dans la composition de leur pain. L'élevage y est peu important : on élève surtout du porc qui sert de base à l'alimentation. Le commandeur dirigeait et surveillait les fours, les forges, les moulins à eau groupés au bord des ruisseaux et les boucheries.

Outre les cultures habituelles en plaine, les coteaux environnants de Sainte-Foy-de-Jérusalem étaient plantés de vigne dont la culture demandait une nombreuse main-d'œuvre. Elle était si réputée que le commandeur du Temple-de-Breuil fit venir des plants de Bajamont et de Sainte-Gemme pour ses terres.

Tenancier : fermier d'une petite métairie soumise à une redevance annuelle déterminée en argent ou en récoltes (dîme), dépendante d'une plus grosse ferme.

Sources :

Burias, Jean - *Abbayes, Prieurés, Commanderies en Lot-et-Garonne*

Sieuzac, Monique - *Templiers et Hospitaliers dans le Lot-et-Garonne. Edition Cheminements 2007*

Les Commanderies

Elles étaient de véritables centres économiques. Le but était de fournir des fonds pour protéger les pèlerins, puis faire la guerre en terre sainte. Si les cisterciens accrurent leurs revenus par "accident", pour les Templiers, ce fut voulu car nécessaire, d'où la création de maisons fortes pour se mettre à l'abri des pillards, et servir d'exploitations agricoles. On dénombre environ 1 200 maisons en France, 600 commanderies.

Les commanderies campagnardes étaient souvent édifiées sur un plan type d'une cour centrale avec autour : chapelle, granges, écuries, caves et celliers.

Les commanderies urbaines servaient d'entrepôts et de comptoirs, centres de circulation d'argent (principales opérations bancaires traitées : dépôts d'argent, de bijoux, d'objets précieux, de titres, comptes courants, billets de change, prêts et avances, consignes, paiement de rentes, transmission d'ordre à distance jusqu'en Orient).

Extrait du recueil "Sur les traces des Templiers" de Jean-Claude Czmará. (Association Hugues de Payns)

Pour la petite histoire...

Rapporté de Syrie par les croisés de l'ordre des Templiers au XII^{ème} siècle, le prunier de Damas, par croisement avec un prunier local, réalisé par les moines de l'abbaye de Clairac, aurait permis la naissance d'une nouvelle variété de pruniers baptisée : pruniers d'Ente (du vieux français «enter» qui signifie «greffer»).

Les moines auraient constaté que le séchage au soleil de ces fruits, de couleur violet foncé à reflets bleuâtres, à la chair ambrée couleur de miel, juteuse et délicieusement sucrée, leur permettait de les conserver toute l'année.

Dés lors, les conditions climatiques et la nature des sols du Lot-et-Garonne en ont fait une terre d'élection pour la culture de la Prune d'Ente.

La récolte des prunes se fait entre la mi-Août et la mi-Septembre. Ce ramassage se fait essentiellement à la main : on "secoue le prunier" pour aller plus vite. La prune est lavée avec le plus grand soin avant d'être triée et calibrée. Le séchage se fait en trois phases pour assurer une déshydratation en "douceur", dans des étuves ou dans les tunnels à séchage continu. Au terme de ce séchage, la prune a été transformée en Pruneau.

La ville d'Agen, grâce à son port d'expédition sur la Garonne à destination des ports de l'Atlantique, donna son nom aux pruneaux qui s'appellent depuis : les Pruneaux d'Agen. Cette appellation est officielle depuis novembre 2002 par l'attribution d'une IGP (Indication Géographique Protégée).

Noir, brillant, gorgé de soleil, le pruneau d'Agen est, depuis des siècles, ancré dans notre héritage gastronomique.

SAINTE-**F**OY

et l'église de

SAINTE-**F**OY-de-**J**ÉRUSALEM

Sainte-Foy

Qui est Sainte-Foy ?

Sous l'occupation romaine de la Gaule, les persécutions contre les chrétiens sont très importantes à la fin du III^e siècle.

C'est à cette époque que naît Foy à Agen (du latin *fides*, la foi), dans une très riche famille gallo-romaine. Elle défend sa foi chrétienne jusqu'à mourir décapitée pour elle, à Agen, en 303 à l'âge de treize ans, après avoir comparu devant le tribunal du proconsul romain sous le règne de l'empereur Maximien. Avec elle, moururent sa sœur Sainte Alberte, et les Saints Caprais, Prime et Félicien, et d'autres habitants chrétiens de la ville venus partager le sort de la martyre.

Elle n'était guère connue en dehors de la région, jusqu'en 866 lorsqu'un moine de Conques, dans le Rouergue, vole ses restes dans l'église de Sainte Foy d'Agen pour les amener dans son abbaye qui manquait de reliques, afin d'attirer les pèlerins. Ce moine aurait passé dix ans à Agen pour endormir la méfiance de ses collègues avant de s'emparer des restes sacrés.

Une autre légende dit que les ossements de Sainte Foy auraient été mis à l'abri dans l'abbaye vers 800 lors des invasions normandes qui dévastaient les bords de la Garonne.

Quoi qu'il en soit, l'abbaye de Conques connut dès lors une grande prospérité et comme elle se trouvait sur une des routes des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle (la Via Podiensis), les « Jacquiens » s'arrêtaient pour prier devant la belle statue d'or qui contenait le crâne de la martyre.

Elle est fêtée le 6 octobre, jour supposé de son exécution.

Sa renommée s'étendit dès lors en France puis au-delà du pays. Les conquistadores Espagnols l'emmenèrent aux Amériques. De nombreuses villes portent son nom (*Santa Fe*) aux Etats-Unis, et à travers l'Amérique Latine : Argentine, Colombie, Mexique, Honduras, Panama, Chili et surtout au Brésil où l'on y compte 22 localités. Des églises anciennes et importantes portent son nom à travers le monde, en Suisse, en Allemagne, et même au Québec où une chapelle fut construite en 1669, sur le Saint-Laurent, en son honneur.

Eglise SAINTE-FOY DE JÉRUSALEM

Inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 5 juin 1973

L'édifice (anciennement chapelle), de style roman, du XI^{ème} siècle, bâti avec de belles pierres de taille à chaux et à sable par les Templiers, mesurait 16m de long, 6m40 de large, 12m80 de haut. L'ancien château des Templiers qui s'élevait près de l'église fut démantelé au cours du XIII^{ème} siècle.

Au XIV^{ème} siècle, l'église passa aux mains des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem.

Le type de cet édifice rappelle, comme plusieurs autres, le plan de certains oratoires des époques mérovingiennes et carolingiennes. Il a été restauré au XX^{ème} siècle.

La nef, rectangulaire, ouvre sur un magnifique arc triomphal donnant accès à un sanctuaire étroit et voûté, terminé par une abside légèrement ovoïde. Du côté de l'Épître s'ouvre une chapelle voûtée, séparée de la nef par un arceau sans barreau, bien menuisé, avec au milieu un médaillon ovale qui portait une peinture représentant Sainte Foy.

L'église abritait aussi une chaire en bois du XVII^{ème} siècle, aux panneaux en pointes de diamant et un autel en bois du XVIII^{ème} siècle.

Il existait également une sacristie où se trouvait un bassin à ombilic, en étain, portant l'inscription « S. Foy de Hiervsalem ».

Le clocher, bâti sur l'arceau du sanctuaire, est en forme de pinacle (ornement pyramidal ou conique couronnant un contrefort).

A l'extérieur de l'abside, un fragment de corniche ouvragée, ornée de modillons à têtes grossières et de figures géométriques, supporte le couronnement du sanctuaire.

Une belle croix monolithe, portant un crucifix sculpté dans la masse, s'élevait devant l'église et serait celle qui est déposé dans la chapelle voûtée.